
CONSEIL D'ADMINISTRATION
du Vendredi 12 Février 2010
A 9 h 00 – à LA ROCHE BERNARD

EXTRAIT DE DELIBERATION

Le Conseil d'Administration de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) légalement convoqué, s'est réuni le **Vendredi 12 Février 2010 à 9 h 00** dans les locaux de l'I.A.V. à la Roche Bernard, sous la Présidence de M. Yvon MAHE.

ETAIENT PRESENTS

- Monsieur Yvon MAHE, Conseiller Général de Loire Atlantique
- Monsieur Yves DANIEL, Conseiller Général de Loire Atlantique
- Monsieur Charles MOREAU, Conseiller Général de Loire Atlantique
- Monsieur Jean THOMAS, Conseiller Général du Morbihan
- Monsieur Joël LABBE, Conseiller Général du Morbihan
- Monsieur Joseph BROHAN, Conseiller Général du Morbihan
- Monsieur Jean-François GUERIN, Conseiller Général d'Ille et Vilaine

ABSENTS EXCUSES :

- Monsieur André TRILLARD, Conseiller Général de Loire-Atlantique
- Monsieur Michel GAUTIER, Conseiller Général d'Ille et Vilaine
- Madame Yvette ANNEE, Conseillère Générale du Morbihan, ayant donné pouvoir à Monsieur BROHAN
- Monsieur Philippe BONNIN, Conseiller Général d'Ille et Vilaine
- Monsieur Auguste FAUVEL, Conseiller Général d'Ille et Vilaine

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

- Monsieur Michel ALLANIC, Directeur Général des Services I.A.V.
- Madame Corinne HERVE, Secrétaire Générale, I.A.V
- Monsieur Ludovic AUDIC, Responsable du service des Ouvrages hydrauliques
- Monsieur Bernard PAILLOT, Payeur départemental.

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le Président ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

.../...

CONSEIL D'ADMINISTRATION

du Vendredi 12 Février 2010

A 9 h 00 – à LA ROCHE BERNARD

II- QUESTIONS BUDGETAIRES ET FINANCIERES

2. – Politique territoriale de bassin : programme annuel 2010 –
Déclinaison annuelle du contrat de SAGE.
Demandes de subvention

Lors de sa séance du 17 Juin 2008, le Conseil d'Administration avait délibéré quant à la mise en œuvre du Contrat du SAGE Vilaine pour la période 2008-2012. Ce contrat a été établi avec la Région Bretagne, mais aussi avec l'Agence de l'Eau et le Conseil Général des Côtes d'Armor. Il a été transmis et validé par ces financeurs et pourra être engagé prochainement.

Tous les ans, un programme annuel doit reprendre les actions inscrites dans le Contrat de SAGE. Cela doit permettre d'engager les financements en confirmant la demande et d'éventuellement l'adapter. Ces actions qui seront portées par l'IAV sont liées soit à son rôle d'EPTB, en tant que chef de file du SAGE, soit en tant qu'opérateur local.

Ce projet de programme, établi en parallèle des autres contrats des opérateurs locaux du bassin de la Vilaine, souligne le rôle de l'IAV dans la mise en œuvre d'opérations d'animation sur le bassin de la Vilaine. Il permet de regrouper au sein d'un même document l'ensemble des opérations menées par l'IAV ayant trait à la politique territoriale de bassin.

Pour l'année 2010, le montant total du programme qui vous est proposé est estimé à 1 333 282 €. Les financements sollicités sont de 294 058 € pour l'Agence de l'eau, de 307 150 € pour la Région Bretagne et 12 117 € pour le Département des Côtes d'Armor.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- Valide le programme 2010 de la politique territoriale de bassin mené par l'IAV
- Sollicite de la Région Bretagne et du Département des Côtes d'Armor les financements correspondants
- Charge le Président de signer toutes pièces afférentes.

Pour extrait conforme
LE PRESIDENT

Yvon MAHE